

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: 001229

Date de révision: 09/09/2015 Version: 2.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom de la substance : FERROCYANURE DE POTASSIUM

N° CE : 237-722-2

N° CAS : 14459-95-1 (3H2O)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Industrielle

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



#### Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150 Charmont Sous Barbuise Tél: +33.(0)3.25.41.04.05 <u>Email</u>: contact@mon-droguiste.com <u>Web</u>: www.mon-droguiste.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : N°ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Non classé

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : Phrases P présentes sur l'étiquette \*.

P261 - Éviter de respirer les poussières. \*.

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. \*.

Phrases EUH : EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

## 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Nom : FERROCYANURE DE POTASSIUM

N° CAS : 14459-95-1 (3H2O)

N° CE : 237-722-2

Nom	Identificateur de produit		Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
, ,	(N° CAS) 14459-95-1 (N° CE) 237-722-2	>= 99	Non classé

## 3.2. Mélanges

Non applicable

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Pas d'effets/symptômes spécifiques notées.

FR (français) 1/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire,

pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.

Consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

Premiers soins après ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. Si la personne est pleinement consciente, tenter de la faire

vomir. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Autant que nous sachions, les propriétés chimiques, physiques, et toxicologiques doivent être examinées minutieusement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas : La décomposition thermique génère : Fumées toxiques, des fumées irritantes.

d'incendie

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

(Cyanure d'hydrogène).

Autres informations : Non combustible.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter toute formation de poussière. Assurer une ventilation appropriée.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

P s d'informations complémentaires disponibles

### 6.1.2. Pour les secouristes

P s d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

P s de mesures spéciales / spécifiques.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre,

conformément à la législation locale.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Eviter toute formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec danger la peau et les yeux.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

P s d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés:

Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Assurer une ventilation adaptée.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette

(Version: 1.0) FR (français) 2/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

: Solide État physique Apparence : Cristaux. Couleur : jaune clair. Odeur · inodore

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible рΗ : ≈ 10 (10% solution) : Non pertinent

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Non pertinent : 70 °C (3H2O) Point de fusion

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : > 70 °C - 3H2O : Perd l'eau de cristallisation

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible. Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,85 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité : Eau: 25.2 vol% -20 °C // 36.7 vol% - 50 °C

Ethanol: Insoluble

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucun(e). Propriétés comburantes : Aucun(e).

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## 10.1. Réactivité

Réaction dangereuse avec les acides. Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

## 10.2. Stabilité chimique

Protéger le produit des rayons solaires.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas mélanger avec des acides. Agents oxydants. Nitrites. (Sels). Réagit violemment au contact de : Ammoniaque /. chromate de sodium

## 10.4. Conditions à éviter

Protéger le produit des rayons solaires.

## 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec des acides. Agents oxydants. Nitrites. (Sels). Réagit violemment au contact de : Ammoniaque. chromate de

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

cyanure d'hydrogène; acide hydrocyanique.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

: Non classé Toxicité aiguë (orale) Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

## Hexacyanoferrate de tétrapotassium trihydraté (14459-95-1)

DL50 orale rat	3613 - 6400 mg/kg
DL50 orale	3427 - 5000 mg/kg souris

FR (français) (Version: 1.0) 3/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: ≈ 10 (10% solution)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: ≈ 10 (10% solution)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé : Non classé Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique Non classé

## Hexacyanoferrate de tétrapotassium trihydraté (14459-95-1)

CL50 poisson 1

Poecilia reticulata - Lumière(Foncé(e)) - Eau douce - 96h : LC50 = 19 mg/l (CN ion) -LC10 = 8 mg/l (CN ion) // 24h : LC50 = 350 mg/l (CN ion) - LC10 = 200 mg/l (CN ion) // Lumière (du jour) - Eau douce - 96h : LC50 = 350 mg/l (CN ion) - LC10 = 350 mg/l (CN ion) - LC10

ion) // 24h : LC50 = 760 mg/l (CN ion) - LC10 = 350 mg/l (CN ion)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

## FERROCYANURE DE POTASSIUM (14459-95-1 (3H2O))

Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## FERROCYANURE DE POTASSIUM (14459-95-1 (3H2O))

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### FERROCYANURE DE POTASSIUM (14459-95-1 (3H2O))

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### FERROCYANURE DE POTASSIUM (14459-95-1 (3H2O))

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable N° ONU (IMDG) : Non applicable N° ONU (IATA) : Non applicable N° ONU (ADN) : Non applicable N° ONU (RID) : Non applicable

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

(Version: 1.0) FR (français) 4/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG** 

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

**ADN** 

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

### **Transport maritime**

Non applicable

## Transport aérien

Non applicable

## Transport par voie fluviale

Non applicable

## Transport ferroviaire

Non applicable

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

FERROCYANURE DE POTASSIUM n'est pas sur la liste Candidate REACH

FERROCYANURE DE POTASSIUM n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Il n'a pas été réalisé d'évaluation de la sécurité chimique pour cette substance

(Version: 1.0) FR (français) 5/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Abréviations et acronymes:

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADN: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Inland waterways

ADR: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Road

AF: Assessment factor

AGS: Ausschuss für Gefahrstoffe ATE: Acute Toxicity Estimate ATEX: ATmosphère Explosive BAF: Bioaccumulation Factors BCF: Bioconcentration factor

Bw: Body weight

CAS: Chemical Abstracts Service

CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

CLP : Classification, labelling, packaging CSA: Chemical Safety Assessment CSR: Chemical Safety Report DFG: German research Foundation DMEL: Derived maximum effect level DNEL: Derivative No effect Level DOT: US Departement of Transportation

DU: Downstream User EC: European Community

EC No: European Community Number EC50: Half maximal effective concentration ECHA: European Chemicals Agency

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ELV : Emission limit values

EN: European Norm

ERV: Ecotoxicological Reference Value EUH: European Hazard Statement EWC: European Waste catalogue

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany) GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

HSDB: Hazardous Substances Data Bank

IARC: International Agency for Research on Cancer

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

IBC: International Bulk Chemical IC50: Median Inhibition concentration

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

ICSC: International Chemical Safety Cards IDLH: Immediately Dangerous to Life or Health IMDG: International Maritime Dangerous Goods INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredient IUCLID: International Uniform Chemical Information Database

KSt: Explosion coefficient

(Version: 1.0) FR (français) 6/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

LC50: Median lethal concentration

LD50: Median lethal dose

LEL: Lower Explosion Limit/Lower Explosive Limit

LEV: Local Exhaust Ventilation

LOEC: Lowest Observed Effect Concentration

LTE: Long Term Exposure LTEL: Long Term Exposure Limit MARPOL: MARine POLlution mg/m3: Milligrams per Cubic Metre

MMAD: Mass median aerodynamic diameter

MSDS: Material Safety Data Sheet NOAEL: No-observed-adverse-effect-level NOEC: No observed effect concentration

NOEL: No observed effect level
N.O.S: Not Otherwise Specified
NTP: U.S. National Toxicology Program

NTP : U.S. National Toxicology Program OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

OEL: Operator exposure level

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PBT: Persistent, bioaccumulative, Toxic

PEC : Predicted effect level PEL : Permissible Exposure Limit

pH: relates to hydrogen ion concentration using a scale of 0 (high acidic) to 14 (highly alkaline).

PNEC: Predicted no effect concentration

PP: Severe Marine Pollutant

PPE: Personal Protective Equipement

ppm : Parts Per Million

RCRA: Resource Conservation and Recovery Act

REACH: EC Regulation on Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC)

N°1907/2006 as amended)

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

RQ: Reportable Quantity measured in pounds (304, CERCLA)

RRN: REACH Registration Numbers

SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act

STE : Short-term exposure

STEL: Short Term Exposure Limit

STOT-RE: Specific target organ toxicity, Repeated exposure STOT-SE: Specific Target Organ Toxicity, Single exposure

SVHC : Substance of Very High Concern

TCLo: Toxic Concentration Low TDLo: Toxic Dose Low TLV: Threshold Limit Value

TPQ: Threshold Planning Quantity measured in pounds (302)

TQ: Threshold Quantity measured in pounds (CAA)

TWA: Time Weighted Average

TWA/OEL : Time Weighted Average or Occupational Exposure Limit.

UEL: Upper Explosion Limit/Upper Explosive Limit

UWM : Unit World Model

vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative substance

WEL: Work Exposure Limit

WGK : Wassergefährdungskasse (Water Hazard Class under Germanan Federal Water Management Act)

#### Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH032

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

FDS UE (Annexe II REACH)

AVIS DE NON RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources fiables. Elles sont établies sur la base de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur et ne doivent pas être considérées comme une garantie.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés à celles-ci.

Toutes les substances ou mélanges peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons pas garantir que les dangers soient décrits de manière exhaustive.

Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Cette version n'est pas une traduction officielle du document original. Cette traduction est fournie à titre d'information seulement.

(Version: 1.0) FR (français) 7/7